



CHAMPIONNAT DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Cross-country

2026

Règlement de l'épreuve

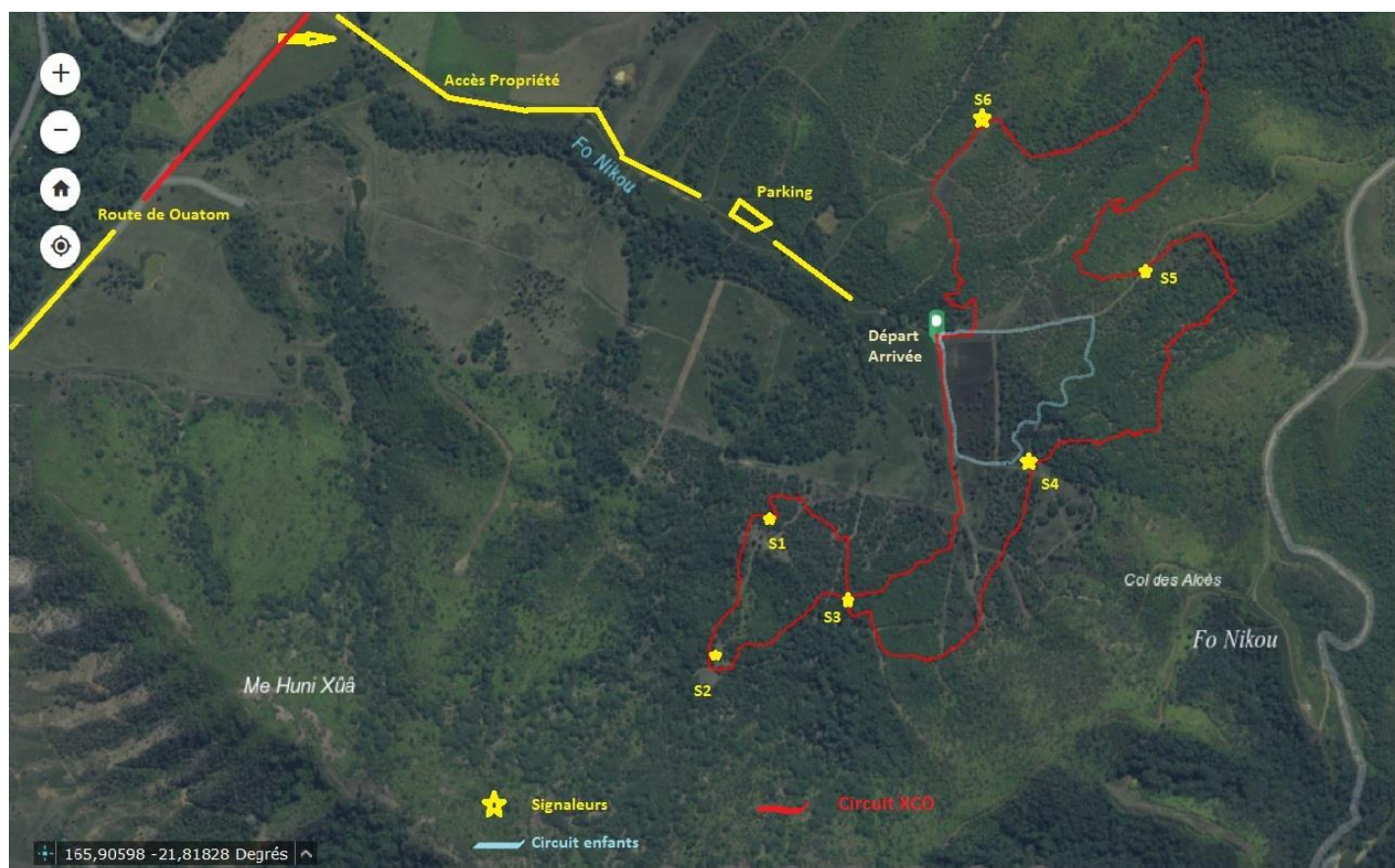
Article 1 – Description de l'épreuve

Le **Comité Régional de Cyclisme de NC** organise le Championnat cycliste de Nouvelle-Calédonie de Cross-country XCO de la saison 2026.

L'épreuve se déroulera à **OUATOM (commune de La Foa)**, le **dimanche 2 août à 09 h 00**.

Article 2 – Le circuit et la composition des pelotons

Le départ et l'arrivée auront lieu au niveau de la propriété Véron, à Ouatom, sur la commune de La Foa.



Les départs se feront par catégorie :

- **Départ n° 1 à 09 h 00** : Seniors hommes : 4 tours
-
- **Départ n° 2 à 09 h 01** : Masters 1 hommes : 3 tours – Masters 2 hommes : 3 tours – Masters 3 hommes : 2 tours
-
- **Départ n° 3 à 09 h 02** : toutes les catégories femmes : Seniors 4 tours – Master 1 : 3 tours – Master 2 et 3: 2 tours
-
- **Départ n° 3 à 09 h 05** : U17 : 3 tours – U15 : 2 tours
-
- Participation : l'épreuve est ouverte aux licenciés. L'épreuve XCO est réservée aux VTT. Les VTTAE ne sont pas admis.
-
- Catégories d'âge : toutes les catégories prévues par la réglementation de la Nouvelle-Calédonie s'appliquent.
-
- Circuits : pour les U15 et au-delà, l'épreuve se déroulera sur une boucle d'environ 5,3 km et 125 m de dénivelé positif, à parcourir de deux à quatre fois selon la catégorie d'âge, dans le respect des temps de course établis par la FFC.

L'émargement des coureurs se fera entre **07 h 00 et 08 h 45. Briefing de course à partir de 08 heures 45 minutes.**

Le premier départ sera donné à **09 h 00**.

Dès le premier départ donné, plus aucun coureur ne devra s'échauffer sur le circuit.

Article 3 – Catégories et classements

Cette épreuve est ouverte uniquement aux licenciés FFC titulaires d'une des licences suivantes : Jeunesse (U15 – U17 – U19)

Compétition ACCESS et OPEN. Compte tenu de la spécificité mise en place par le Comité régional de cyclisme et de la Commission VTT pour l'année 2026, les licenciés participant aux compétitions de VTT seront classés dans les catégories SENIOR et MASTERS, par catégories d'âge, sauf pour les licenciés qui se sont portés volontaires pour les sélections ou pour être classés dans la catégorie SENIOR pour toute l'année 2026.

Les titulaires de licences temporaires du type « pass découverte » ne sont pas autorisés à participer aux championnats régionaux.

Seront désignés champions ou championnes 2026 de Nouvelle-Calédonie de cyclisme de Cross-country les vainqueurs suivants :

- 1^{ère} fille U15 – 1^{er} garçon U15 : entre 13 et 14 ans
- 1^{ère} fille U17 – 1^{er} garçon U17 : entre 15 et 16 ans
- 1^{ère} fille U19 – 1^{er} garçon U19 : entre 17 et 19 ans

- 1^{ère} féminine SENIOR – 1^{er} homme SENIOR : entre 19 et 39 ans, **incluant les licenciés surclassés en début année.**
- 1^{ère} féminine MASTER 1 – 1^{er} homme MASTER 1 : entre 40 et 49 ans
- 1^{ère} féminine MASTER 2 – 1^{er} homme MASTER 2 : entre 50 et 59 ans
- 1^{ère} féminine MASTER 3 – 1^{er} homme MASTER 3 : entre 60 et plus

Pour être déclaré « champion » ou « championne », il faut au minimum trois coureurs de la catégorie au départ.

Article 4 – Jury des commissaires

Des arbitres FFC – CRC de course se trouveront au départ et sur le circuit.

Article 5 – Cérémonie protocolaire

La cérémonie protocolaire se déroulera sur place après les différentes arrivées.

NB : Cuissard, maillot de club et chaussures fermées obligatoires pour le podium.

Article 6 – Procédure d'inscription

Les inscriptions se feront sur Inlive.nc. Fermeture des inscriptions le jeudi 30 juillet à 22 h 00.

Tarifs : pour les U15, U17 et U19, le tarif sera de **gratuit**; pour les autres catégories (SENIORS – MASTERS), le tarif sera de **2000 F**.

Article 7 – Autres points de règlement

L'épreuve est organisée sous l'égide du Comité régional de Nouvelle-Calédonie, entité de la Fédération française de cyclisme. La réglementation fédérale s'applique à cette épreuve, sauf point de règlement spécifique présent dans ce règlement particulier.

Article 8 – Ravitaillements

S'agissant d'un XCO, la réglementation prévoit que chaque ravitaillement se réalise dans la zone technique. La zone de ravitaillement et d'assistance technique sera installée à proximité de la zone de départ. Chaque club pourra y installer un tivoli.

Le concurrent devra entrer dans le couloir prévu à cet effet pour bénéficier d'un ravitaillement ou d'une assistance.

Le **ravitaillement** est autorisé uniquement dans la zone technique. Le ravitaillement à la volée y est admis, à condition que l'accompagnateur ne coure pas aux côtés du concurrent.

Tout ravitaillement ou dépannage effectué **en dehors de cette zone entraînera une pénalité de 10 minutes appliquée au temps final**. Des contrôles de passage seront établis sur la ligne de départ/arrivée.

Article 9 – Équipement

Un transpondeur sera remis à chaque concurrent lors de l'émargement.

Chaque coureur sera tenu de rendre cet équipement à l'organisation après la fin de la course.

Les seuls vélos admis sont ceux répondant aux normes FFC et UCI en vigueur.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité du matériel qu'ils utilisent.

Le port du casque rigide avec jugulaire attachée et des chaussures fermées est obligatoire.

Le port des gants est fortement conseillé. Un contrôle technique du vélo et de l'équipement du compétiteur sera effectué avant le positionnement en zone de départ.

Article 10 – Sécurité et Secours

Des signaleurs sécuriseront chaque zone technique dite noire. Le parcours XCO comporte des tracés et trajectoires différenciés. Plusieurs niveaux de difficulté seront signalés conformément à la signalétique FFC. Certaines portions du parcours du championnat sont aménagées dans le respect des règles techniques et de sécurité de la FFC. Sur les zones noires, des échappatoires seront proposées aux riders ne disposant pas du niveau technique requis. À l'entrée de chaque zone, le niveau de difficulté sera indiqué par un balisage noir (difficile), rouge (moyen) ou vert (facile). Il est précisé que les portions noires sont engagées et que certains passages comportent des sauts. Sur ces passages dangereux, il est strictement interdit de contourner l'obstacle en déplaçant le balisage ou de le franchir en courant tout en poussant le VTT, sauf en cas de chute, sous peine d'une pénalité de 3 minutes.

En cas de chute d'un rider dans un module technique noir, un signaleur positionné en amont déviara les riders vers la voie d'échappatoire accessible. Ce principe sera appliqué afin de permettre à l'équipe de secours d'intervenir auprès du blessé en toute sécurité.

Article 11 – Chronométrage et dossards

L'épreuve sera chronométrée par Inlive au moyen d'un système par transpondeur propriété du CRC NC.

Les coureurs et coureuses devront récupérer leur transpondeur et leurs identifiants (dossards et plaques) à la table d'émargement selon les horaires mentionnés dans le présent règlement.

Selon les modalités établies par le CRC NC pour la saison 2026, les dossards et plaques peuvent être remis au cycliste pour l'ensemble de la saison, selon les procédures communiquées par l'organisateur. Sont concernés les U15, U17, U19 ainsi que les SENIORS et MASTERS.

Le « kit chrono CRC NC » comprend une plaque VTT et un transpondeur.

Le kit sera disponible au départ du championnat, pendant les horaires d'émargement fixés par le programme.

Le kit complet devra être rendu par le cycliste après la fin de la course.

Si le kit n'est pas rendu, une amende de 8 000 F CFP sera appliquée.

En cas de perte du transpondeur, le cycliste devra le signaler au plus vite à Inlive et régler une somme de 8 000 F CFP pour son remplacement. En cas de perte du dossard et/ou de la plaque, il devra également le signaler rapidement et régler 1 000 F CFP pour l'émission d'un nouvel identifiant.

En cas de non-paiement des amendes, l'inscription aux prochaines épreuves pourra être refusée, avec possibilité de blocage de la licence FFC. Si le cycliste se présente au départ sans ses éléments d'identification, une amende de 1 000 F CFP sera appliquée, doublée en cas de récidive. Le cycliste pourra toutefois prendre le départ si Inlive ou les arbitres lui fournissent les éléments manquants.

Le dopage est prohibé, tout comme l'alcool et les drogues. Il est interdit de fumer sur le circuit. Les éventuels fumeurs sont invités à respecter les sportifs et les lieux.

Article 12 – Contact CRCNC

Comité Régional de Cyclisme

email : contact@crc.nc ou com-vtt@crc.nc

Téléphone: 76.66.94 (Martial DEVILLERS)